

<b>PRESENTS</b>		
LE MOULLEC	Frédéric	<i>Président de la commission</i>
ARHANT	Guirec	<i>Vice-président</i>
CORVISIER	Bernadette	<i>Membre du Bureau Exécutif</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
ADAM	Mariannick	<i>CM, LANGOAT</i>
BODIN	Marie-Pierre	<i>CM, TREGUIER</i>
BOURHIS	Thérèse	<i>TREMEL</i>
BOUSSU	Chantal	<i>CM, MINIHY-TREGUIER</i>
COSSIC	Yvon	<i>CM, TROGUERY</i>
DUMORTIER	Annie	<i>CM, PLUZUNET</i>
GUILLAUME	Raymonde	<i>LANMERIN</i>
LE DISSEZ	Yannick	<i>CM, PLOUGUIEL</i>
LE MOAL	André	<i>POMMERIT-JAUDY</i>
LINTANF	Hervé	<i>POULDOURAN</i>
MAREC	Danielle	<i>LANNION</i>
NIHOARN	Françoise	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
<b>EXCUSES</b>		
BOUSSOUGANT	Anne-Marie	<i>PLEUDANIEL</i>
BRAS-DENIS	Annie	<i>PLOUARET</i>
COLIN	Guillaume	<i>HENGOAT</i>
PEROCHE	Michel	<i>PERROS-GUIREC</i>
TURUBAN	Marcel	<i>LEZARDRIEUX</i>
LECHENNE	Yveline	<i>Conseil de Développement</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
THOMAS	Mickaël	<i>Directeur des Services Techniques</i>
JONAS	Ludovic	<i>Directeur Services Opérationnels</i>
FOLLEZOU	Yvan	<i>Directeur de l'Aménagement</i>
ALLOITTEAU	Rozenn	<i>Responsable Service Habitat</i>
LE BRIS	Yann	<i>Service Transport</i>

## ORDRE DU JOUR

1. **TRANSPORT** :

- a. Bilan rentrée scolaire,
- b. Sécurité des points d'arrêts scolaires,
- c. Calendrier déploiement abribus publicitaires et SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs) sur lignes régulières,
- d. Étude d'extension des lignes régulières du Macareux,
- e. Pistes de développement de services pour 2019.

2. **HABITAT** :

- a. Renouvellement de la délégation des aides à la pierre de LTC 2019-2025,
- b. Lancement d'un Programme d'Intérêt Général 2019-2021 "Habitat indigne, Précarité énergétique, Adaptation",
- c. Fonds de concours Restructuration de l'habitat en centre-bourg : sollicitation de la commune de COATASCORN,
- d. Fonds de concours Réhabilitation thermique des logements sociaux communaux et CCAS existants : sollicitation des communes de CAMLEZ et PLOUNÉRIN,
- e. Contrat de mixité sociale de la commune de PLEUMEUR-BODOU,
- f. Affaires diverses.

3. **Questions diverses.**1. **TRANSPORT** :

- a. **Bilan rentrée scolaire, point concernant les réclamations de la non-prise en charge des tickets dans les cars scolaires (Lignes Côte de Granit Rose)**

➤ **Avis de la Commission** : Maintien de la décision de ne pas prendre des voyageurs avec des tickets et sans Carte scolaire à bord des cars scolaires.

- b. **Sécurité des points d'arrêts scolaires**

➤ **Avis de la Commission** : Validation des propositions soit, dès aujourd'hui, ne plus créer ou réactiver de points d'arrêts scolaires considérés dangereux et un travail de diagnostic des 1000 à 1500 arrêts à réaliser courant 2019 puis mise en place d'un plan d'actions et validation politique de ce dernier.

**c. Calendrier déploiement abribus publicitaires et SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs) sur lignes régulières**

- **Avis de la Commission :** La Commission prend acte et valide la mise en place du SAEIV courant novembre sur le réseau.

La Commission valide le déploiement de 70 abribus publicitaires déjà pré-positionnés ; un retour pour validation par les communes des emplacements sera effectué d'ici fin octobre.

**d. Étude d'extension des lignes régulières du Macareux**

- **Avis de la Commission :** Les membres de la Commission souhaitent valider en trois volets :

1/ Principe d'extension : Validation à l'unanimité des membres ;

2/ Principe de tarification hiver comme été : Demande de la Commission de la mise en place de ce principe de non gratuité ;

3/ Modèle économique : Demande des membres de la Commission du maintien de la répartition des charges 60/40 (communes / LTC) à minima sur la base du modèle économique déjà existant.

**e. Pistes de développement de services pour 2019**

- **Avis de la Commission :**

Favorable au maintien du taux de Versement Transport actuel malgré l'arrêt de la ligne aérienne Lannion-Paris, ce qui permettra de financer le renforcement de services existants et le développement de nouveaux.

Améliorer notre communication, faire mieux connaître l'offre existante auprès de la population et des Mairies qui sont un vrai relais pour le Service.

**Questions diverses :**

Mme Marrec souhaite une réponse concernant des Contrôles de la répression des fraudes à bord des cars qui auraient été diligentés par LTC.

Mickaël Thomas répond que LTC n'est pas informée de ce contrôle diligenté par la DDCCRF, et donc que ce contrôle n'a été effectué à la demande de LTC.

Mme Marrec souhaite donc qu'une communication soit faite afin de faire démentir la rumeur.

## 2. HABITAT :

### a. Renouvellement de la délégation des aides à la pierre de LTC 2019-2025

Il est rappelé que Lannion-Trégor Communauté est délégataire des aides à la pierre depuis 2010. Cette convention de délégation signée avec l'Etat arrive à échéance fin 2018. Il est proposé de la renouveler pour 6 ans, au vu de l'intérêt pour la réalisation des objectifs de la politique communautaire de l'habitat.

#### Avis favorable de la Commission

### b. Lancement d'un Programme d'Intérêt Général 2019-2021 "Habitat indigne, Précarité énergétique, Adaptation"

Un bilan des 3 Programmes d'Intérêt Général mis en œuvre, sur la période 2014-2018, respectivement sur les territoires de :

- L'ex- Lannion-Trégor Agglomération et de l'ex Communauté de Communes du Haut-Trégor,
- L'ex Communauté de Communes du Centre-Trégor,
- L'ex Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux,

est présenté aux membres de la commission.

Ces 3 Programmes d'Intérêt Général (PIG) arrivent à échéance fin 2018.

Il est proposé de reconduire ce dispositif d'amélioration de l'habitat sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté au vu de la dynamique engagée et des résultats déjà obtenus, et de solliciter auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) un nouveau Programmes d'Intérêt Général à l'échelle des 60 communes, sur les mêmes thématiques et enjeux que les précédents PIG, soit :

- La lutte contre l'habitat indigne,
- La résorption de la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Un objectif global de logements réhabilités par an et des objectifs déclinés par cible sont proposés sur la période 2019-2021 de ce PIG. Il est précisé qu'il s'agit d'objectifs prévisionnels, qui pourront être revus annuellement si besoin lors des demandes de crédits à l'ANAH :

- les objectifs « propriétaires bailleurs » pourront notamment être éventuellement revus à la hausse au vu de l'attractivité du dispositif d'aides et de défiscalisation de l'ANAH et des actions de communication,
- les objectifs devront également être adaptés si les centres-villes de Lannion et Tréguier sont retenus par l'ANAH courant 2019 pour bénéficier d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain OPAH RU » et sortent ainsi de ce dispositif de PIG.

#### Avis favorable de la Commission sur le lancement d'un nouveau Programme d'Intérêt Général « habitat indigne – Précarité énergétique – Adaptation » 2019-2021 à l'échelle des 60 communes du territoire

**c. Fonds de concours Restructuration de l'habitat en centre-bourg : sollicitation de la commune de COATASCORN**

Ce Fonds de concours a été créé en avril 2018. La première demande d'une commune est examinée.

Elle porte sur un projet d'acquisition et de réhabilitation d'une maison d'habitation par la commune, au bourg de Coatascorn, en vue d'y faire un logement social. L'aide serait de 50 % des dépenses HT, dans la limite de 10 000 €.

**Avis favorable de la Commission**

**d. Fonds de concours « Réhabilitation thermique des logements sociaux communaux et CCAS existants » : sollicitations des communes de CAMLEZ et PLOUNÉRIN**

Deux demandes de fonds de concours « Aide à la réhabilitation thermique de logements sociaux communaux » sont examinées. Elles portent sur une aide de 30 % des travaux HT pour les communes de Camlez et Plounérin.

**Avis favorable de la Commission**

**e. Contrat de mixité sociale de la commune de PLEUMEUR-BODOU**

Il est rappelé que la commune de Pleumeur-Bodou est soumise aux obligations de la loi SRU et que l'Etat a fixé des objectifs de rattrapage de réalisation de logements sociaux, pour atteindre en 2025 un objectif de 20 % de son parc de résidences principales en logements sociaux.

Un contrat de mixité sociale doit être signé entre l'Etat, la commune et Lannion-Trégor Communauté.

Il est présenté les engagements de Lannion-Trégor Communauté dans ce contrat de mixité sociale.

Madame Françoise Nihouarn, élue de la commune de Pleumeur-Bodou, précise que ces objectifs de rattrapage sont très difficiles à atteindre pour la commune, compte tenu notamment du foncier disponible, des contraintes d'urbanisme, et que la demande de logements sociaux ne semble pas toujours nécessiter une telle production de logements. Cela peut générer des situations très lourdes à gérer pour la commune.

**Avis favorable de la Commission à la signature de ce contrat de mixité sociale**

**f. Affaires diverses.**

Il est rappelé que le Point Info Habitat sera présent au salon de l'habitat de Lannion ce week-end, ainsi qu'au forum de la rénovation de l'habitat à Penvénan le 3 novembre.